

BULLETIN D'INSCRIPTION :

« Procréation et VIH »

15-16 MAI 2014

Frais d'inscription : 135 euros

Date limite d'inscription : 10 mai 2014

(Dans la limite des places disponibles)

Ce bulletin d'inscription vaut **INSCRIPTION DEFINITIVE**
(Accord ferme de prise en charge ou paiement immédiat)

Ⓛ En cas de désistement, veuillez prévenir par mail uniquement, le secrétariat de la SFLS, au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, les frais d'inscription seront dus.

NOM :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Email

Téléphone portable :

Coordonnées précises de la personne et du service à qui devront être transmises :

- la facture

- la convention de formation

NOM Prénom :

Adresse :

Email :

Tél. :

Bulletin à adresser au :

Secrétariat SFLS

Hôpital du Tondu - Groupe hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 96 47 91 - Fax : 05 56 79 60 87

e-mail : sfls@wanadoo.fr

Site Internet : www.sfls.aei.fr

Objectifs de la formation :

- Actualiser ses connaissances
- Mieux appréhender les particularités de la prise en charge du désir d'enfant des personnes vivant avec le VIH
- Acquérir des compétences dans la gestion pluridisciplinaire de cette prise en charge

Public concerné:

Médecins
(infectiologues, gynécologues,
généralistes ...) et sages-femmes.

Séminaire de Formation

De la



« PROCREATION et VIH »

PRE-PROGRAMME

**Jeudi 15 (après-midi) et
vendredi 16 mai 2014**

**STRASBOURG
Hôtel HILTON
Avenue Herrenschildt**

Organisatrices:

Dr Marialuisa PARTISANI (Strasbourg)
Dr Pascale FIALAIRE (Angers)

N° Agrément Formation : 72330472433
N° Agrément FMC : 100258
Formavih : n° 1733

Jeudi 15 mai 2014

APRES-MIDI

Accueil des participants

Présentation de la formation

(*Marialuisa PARTISANI, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et Pascale FIALAIRE, CHU Angers*)

Session : DONNEES ACTUELLES.

Modérateur : Pascale FIALAIRE

Traitement antirétroviral et Risque de transmission sexuelle du VIH (TASP, TPE, PrEP)

Docteur Marialuisa PARTISANI.

Antirétroviraux et réservoir génital

- le point de vue du virologue
- Le point de vue du pharmacologue:

Pause

Fertilité et VIH

Transmission materno-fœtale

Vendredi 16 mai 2014

MATIN

Session : DESIR D'ENFANT ET CONSULTATION PRECONCEPTIONNELLE :

Modérateur : Marialuisa PARTISANI

Evaluation du VIH : Dr. Pascale FIALAIRE

Evaluation de la fertilité

**Modalités de conception (AI, PMA, et PN : selon la sérodiscordance du couple)/
Recommandations du rapport d'experts 2013.**

Table ronde

Discussion sur l'évaluation VIH, fertilité et sur les recommandations

La procréation naturelle

La consultation multidisciplinaire préconceptionnelle en pratique

Place de l'éducation thérapeutique

Pause

Cas cliniques

APRES-MIDI

Accompagnement psychologique des couples.

Planification des naissances : Contraception

- le point de vue gynécologue
- Le point de vue du pharmacologue

Evaluation de la formation

Clôture de la formation

FRAIS D'INSCRIPTION : 135 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, les déjeuners et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les dîners, et les petits déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin d'inscription et le retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription
- ✓ Ou, si vous obtenez un accord de prise en charge de la part de l'organisme de formation continue dont vous dépendez, merci de transmettre les coordonnées de cet organisme à la SFLS qui fera les démarches administratives.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 €, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.